

o.121.311.2 - VL/gr

Le 10 mai 1976

Note à la Direction du droit internationalpublic, Section des traités internationauxCharte sociale européenne :
Procès-verbal de signature

BUL	RI		
11.5	11.1		13.5
EPD	1005.76	15	
Ref.			

En application de la décision prise le 28 avril 1976 par le Conseil fédéral, le Chef du Département a signé jeudi dernier, 6 mai, la Charte sociale européenne.

./.

Veillez trouver ci-joint le procès-verbal dressé à cette occasion par le Conseil de l'Europe (original de l'alternat suisse et copie de celui destiné aux archives du Conseil de l'Europe).

Division politique I
p.o.

Moret

Y. Moret

Annexe mentionnées:

Copies (avec annexe) : - M. F. Nordmann
- Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Procès-verbal of Signature / Procès-verbal de signature

*de la part de la Confédération suisse,
de la Charte Sociale européenne.*

*Le six mai mil neuf cent soixante-seize, à l'occasion de la
58ème Session du Comité des Ministres tenue à Strasbourg,
Monsieur Pierre GRABER, Conseiller fédéral, Chef du Département
politique fédéral de la Suisse, a signé pour la Confédération suisse
la Charte Sociale européenne, qui a été ouverte à la signature
des Etats membres du Conseil de l'Europe le 18 octobre 1961.*

*En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal signé par
Monsieur Pierre GRABER et par Monsieur Georg KAHN-ACKERMANN,
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, en deux exemplaires,
dont l'un a été remis au Chef du Département politique fédéral
de la Suisse et l'autre déposé dans les archives du Conseil de
l'Europe.*

*Le Conseiller fédéral,
Chef du Département politique
fédéral de la Suisse,*

*Le Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe,*

Pierre Graber

Pierre GRABER

Georg KAHN-ACKERMANN

Georg KAHN-ACKERMANN

